

Règlement du Jeu concours

JEU JEAN BAPTISTE RAUTUREAU SPRING TICKET SUR L'ESHOP

La société RAUTUREAU APPLE SHOES, société par actions simplifiée au capital de 5 297 875 euros, immatriculée au RCS de La Roche Sur Yon sous le numéro B302 60 008 000173, dont le siège social est situé 2, rue des boutons d'or, 85130 LA GAUBRETIERE, représentée par Mme Camilla SCHIAVONE en qualité de directrice générale,

Ci-après dénommée « l'organisateur »

Organise un jeu JEAN BAPTISTE RAUTUREAU SPRING TICKET¹ à l'occasion de l'arrivée du printemps sur son eshop,

Ci-après dénommé « le Jeu ».

Les modalités de ce jeu sont décrites ci-après.

Article 1 : Objet du jeu

La participation au JEAN BAPTISTE RAUTUREAU SPRING TICKET SUR L'ESHOP est conditionnée à l'achat d'une paire de chaussures de la collection Printemps Eté 2023 de la marque JEAN BAPTISTE RAUTUREAU sur le site <https://www.jeanbaptisterautureau.fr/>. Il consiste pour les participants à effectuer un achat sur le site JEAN BAPTISTE RAUTUREAU pour participer à un tirage au sort. Les gagnants remporteront la paire de chaussures qu'ils ont commandé dans les conditions fixées au présent règlement.

Article 2 : Modalités de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, en Corse, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (dont Baléares et hors Canaries, Ceuta et Melilla), Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie (hors Vatican, Saint-Marin), Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal (hors Madère et Açores), République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, à l'exception

- Du personnel de l'organisateur et de sa famille,
- De toute personne ayant participé à l'élaboration ou la mise en place du jeu,
- Des mineurs.

L'organisateur se réserve le droit de demander une attestation d'emploi, le cas échéant, au gagnant, prouvant sa non-appartenance à l'une des catégories ci-dessus. Il n'est autorisé qu'une seule participation pendant toute la durée du jeu.

Le jeu consiste à effectuer un achat sur le site JEAN BAPTISTE RAUTUREAU d'une paire de la collection Printemps Été 2023 pour participer à un tirage au sort et tenter de remporter un SPRING TICKET.

¹ SPRING TICKET = TICKET PRINTEMPS

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 20 mars 2023 à 10h au 26 mars 2022 à 23h50 (Heure de Paris).

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si le participant entre dans les exceptions mentionnées à l'article 2 du présent règlement.

Les informations d'identité, d'adresses ou de qualité, ou d'autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexacts entraînent la nullité de la participation.

Par ailleurs, une analyse des informations relatives aux participants sera effectuée afin de s'assurer que les conditions de participation au jeu sont bien respectées.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les commandes de paires de la collection Printemps Été 2023 effectuées sur le site <https://www.jeanbaptisterautureau.fr> pendant la durée du Jeu, au siège social de l'organisateur, par le Responsable communication. Le gagnant recevra un SPRING TICKET dans la boîte à chaussures de la paire commandée.

Toute participation incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tirée au sort sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une participation soit validée.

Article 6 : Désignation des Lots

Il y aura 1 (un) gagnant qui recevra un SPRING TICKET et verra la paire commandée remboursée (frais de port compris) directement sur le moyen de paiement utilisé pour la commande. En cas de commande de plusieurs paires, la paire la moins chère lui sera remboursée.

En cas d'échange de la paire commandée contre une paire d'un montant supérieur, le gagnant devra payer la différence entre le montant de la paire choisie lors de son premier achat et le montant de la paire de remplacement.

Il est précisé que les lots ne peuvent pas donner lieu à remplacement ou échange pour quelle raison que ce soit ou de remboursement en numéraire.

Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants

Le gagnant sera informé de sa victoire à réception du SPRING TICKET glissé dans la boîte de chaussures de la paire commandée.

Article 8 : Remise ou retrait des Lots

Le SPRING TICKET sera envoyé par courrier dans la boîte de chaussures de la paire commandée à l'adresse qui aura été fournie par le gagnant au moment de la validation de sa commande.

En cas d'échange de la paire commandée pour une paire d'un montant plus élevé, le gagnant devra payer la différence entre le montant de la paire choisie lors de son premier achat et le montant de la paire de remplacement.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 10 : Données nominatives

Les données des participants recueillies dans le cadre de la participation au Jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour procéder au tirage au sort et contacter le gagnant.

Les informations recueillies des participants sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'organisateur.

Les données collectées ne seront utilisées par l'organisateur que pour les finalités auxquelles le participant aura consenti.

Les données sont conservées pendant 3 ans à l'issue du concours.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur RAUTUREAU APPLE SHOES, 2 rue des Boutons d'Or, 85130 LA GAUBRETIERE, ou l'adresse email suivante : dpo@jbr.fr

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants disposent des droits suivants :

- droit d'accès (article 15 RGPD) et de rectification (article 16 RGPD), de mise à jour, de complétude des données des Utilisateurs ;
- droit de verrouillage ou d'effacement des données des Utilisateurs à caractère personnel (article 17 du RGPD), lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;
- droit de retirer à tout moment un consentement (article 13-2c RGPD) ;
- droit à la limitation du traitement des données des Utilisateurs (article 18 RGPD) ;

- droit d'opposition au traitement des données des Utilisateurs (article 21 RGPD) ;
- droit à la portabilité des données que les Utilisateurs auront fournies, lorsque ces données font l'objet de traitements automatisés fondés sur leur consentement ou sur un contrat (article 20 RGPD).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre les commandes à un tirage au sort, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par l'organisateur dont les décisions sont sans appel.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation relative à ce jeu devra être adressée, par écrit uniquement, en langue française à :

RAUTUREAU APPLE SHOES
2 rue des Boutons d'Or
CS 10002
85130 LA GAUBRETIERE

Il ne sera pas tenu compte des réclamations ou questions parvenues par mail. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 14 : Langue du règlement

Le présent règlement a été rédigé en français et traduit en anglais. En cas de divergence, la version française prévaudra.

Article 15 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu au siège social de RAUTUREAU APPLE SHOES : 2 rue des Boutons d'Or 85130 LA GAUBRETIERE et sur l'eshop JEAN BAPTISTE RAUTUREAU à l'adresse suivante : <https://www.jeanbaptisterautureau.fr> .

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courrier adressé à l'organisateur dont l'adresse figure ci-dessus ou par email à l'adresse suivante : ras@ratureau-appleshoes.fr